

Facebook : *Municipalité de Mont-Saint-Grégoire*

HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 et le vendredi, de 8 h 30 à 12 h

Le bureau est fermé le vendredi après-midi

La prochaine séance ordinaire du Conseil municipal se tiendra le

LUNDI 10 MARS 2025 À 19 h 30

à la salle du Conseil municipal située au 1, boulevard du Frère-André

Vous pourrez consulter une version préliminaire de l'ordre du jour **le jeudi 6 mars 2025**

en vous rendant sur le site Internet de la Municipalité

dans la section « Municipalité » sous la rubrique « Administration »

L'ordre du jour complet sera disponible le jour de la séance.

RAPPEL - COMPTE DE TAXES 2025

Nous vous rappelons que le 1^{er} versement des taxes municipales **était dû le 24 février 2025**. Veuillez prendre note que les comptes de taxes municipales sont payables auprès de votre institution financière, par virement *Interac* (prière de téléphoner au bureau municipal pour les instructions), par chèque (envoyé par la poste ou déposé dans la boîte de courrier municipal située à la gauche de la porte d'entrée principale du Complexe municipal) ou en argent comptant directement au bureau municipal.

N'oubliez pas de vérifier le numéro de matricule inscrit sur votre compte de taxes 2025 (les 10 chiffres suivis d'une série de 0) pour le paiement auprès de votre institution financière. Tout retard dans le paiement entraînera une pénalité et des intérêts.

Ci-dessous, la liste des institutions financières avec qui vous pouvez faire un paiement par Internet :

La Caisse Desjardins, la Banque TD Canada Trust, la Banque Scotia, la Banque Nationale, la Banque Manuvie, la Banque de Montréal (BMO), la Banque Laurentienne et la Banque Royale du Canada (RBC).

DÉNEIGEMENT

La Municipalité vous rappelle qu'**il est interdit de déposer de la neige dans les rues et fossés appartenant à la Municipalité**, cela est dangereux pour les usagers de la route. Merci de votre précieuse collaboration !

Prenez avis que la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire et les entrepreneurs ayant les contrats de déneigement des rues, chemins et trottoirs ne sont pas responsables des dommages qui pourraient être causés aux poteaux ou aux aménagements paysagers que les citoyens auront placés à l'extérieur de leur terrain.

PROCHAINE PARUTION DU BULLETIN MUNICIPAL

Vous pouvez transmettre vos annonces pour le prochain bulletin par courriel au info@mmsg.ca, **avant 16 h 45 le mardi 19 mars 2025** pour la parution **du 27 mars 2025**. Pour obtenir plus d'informations, veuillez communiquer avec le bureau municipal au 450 347-5376.

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

lundi 10 mars 2025 à 19 h 15 à la salle du Conseil municipal
située au 1, boulevard du Frère-André

1^{ER} PROJET – RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-186-07

modifiant le règlement numéro 2009-186 intitulé Lotissement

PROJET – RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-307

relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 3 février 2025, le Conseil de cette Municipalité a adopté les projets de règlements suivants :

- **2024-186-07** (1^{er} projet) modifiant le règlement numéro 2009-186 intitulé Lotissement, afin d'assujettir certains projets de densification, avec ou sans lotissement, à la contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et maintien d'un espace naturel;
- **2025-307** relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments.

Une assemblée publique de consultation sur ces projets de règlements se tiendra le lundi 10 mars 2025 à 19 h 15 à la salle du Conseil municipal située au 1, boulevard du Frère-André. Au cours de cette assemblée, les projets de règlements seront expliqués et les personnes ainsi que les organismes qui désireront s'exprimer seront entendus.

Les projets de règlements peuvent être consultés au bureau municipal durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h. Lesdits projets de règlements sont également disponibles sur le site Internet de la Municipalité au www.mmsg.ca dans la section « Administration » sous la rubrique « Règlements d'urbanisme » et l'onglet « Projets de règlements ».

Le projet de règlement numéro **2024-186-07** ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement numéro **2025-307** ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 5^e jour du mois de février 2025.

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière

CAMP DE JOUR DE LA ZONE YOUHOU!

Recrutement

Le camp de jour de la zone Youhou! à Mont-Saint-Grégoire est présentement à la recherche d'animateurs(trices) ainsi que de candidats(es) pour l'accompagnement d'enfants à besoins particuliers en contexte de camp de jour.

Pour faire partie de l'équipe, envoie ton C.V. à l'adresse suivante : info@youhou.zone

Les inscriptions débuteront le 17 mars 2025.



**COMPARATIF DES TAUX DE TAXES DES AUTRES MUNICIPALITÉ
DE LA MRC DU HAUT-RICHELIEU**

| Municipalités - partie 1 | | | | | | | |
|-------------------------------------|----------------------------|-----------------------------|------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|---|
| Taux de taxation foncière au 100 \$ | Saint-Blaise-sur-Richelieu | Mont-Saint-Grégoire | Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix | Sainte-Anne-de-Sabrevois | Saint-Alexandre | Saint-Valentin | Lacolle |
| Résiduel | 0,2697 \$ | 0,3475 \$ | 0,3506 \$ | 0,38 \$ | 0,3945 \$ | 0,4290 \$ | 0,4631 \$ |
| Agricole | 0,2697 \$ | 0,3475 \$ | 0,3506 \$ | 0,32 \$ | 0,3785 \$ | 0,4113 \$ | 0,4631 \$ |
| Industriel | 0,3033 \$ | 0,3475 \$ | 0,4006 \$ | 0,38 \$ | 0,3945 \$ | 0,4290 \$ | 0,6048 \$ |
| Terrains vagues non desservis | 0,2697 \$ | 0,3475 \$ | 1,4024 \$ | 0,38 \$ | 0,3945 \$ | 0,4290 \$ | 1,8524 \$ |
| Non résidentiel | 0,3033 \$ | 0,3475 \$ | 0,4006 \$ | 0,38 \$ | 0,3945 \$ | 0,4290 \$ | 0,6048 \$, 6 logements et + 0,4631 \$ |
| Service de la Sûreté du Québec | 450 \$ Montant fixe | Inclus dans le taux général | 0,05864 \$ | Inclus dans le taux général | Inclus dans le taux général | Inclus dans le taux général | 0,07344 \$ |

| Municipalités - partie 2 | | | | | | | |
|--|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|---|--------------------------------|-----------------------------|---|
| Taux de taxation foncière au 100 \$ d'évaluation | Sainte-Brigide-d'Iberville | Noyan | Saint-Jean-sur-Richelieu | Venise-en-Québec | Saint-Georges-de-Clarenceville | Saint-Sébastien | Henryville |
| Résiduel | 0,4680 \$ | 0,48 \$ | 0,5099 \$ | 0,575 \$ | 0,5820 \$ | 1,1457 \$ | Pas disponible à la date d'impression du bulletin municipal |
| Agricole | 0,4680 \$ | 0,4100 \$ | 0,4526 \$ | 0,575 \$ | 0,5820 \$ | 1,1457 \$ | |
| Industriel | 0,4680 \$ | 0,48 \$ | 1,6896 à 1,7741 \$ | 0,8338 \$ | 0,5820 \$ | 1,1457 \$ | |
| Terrains vagues non desservis | 0,4680 \$ | 0,48 \$ | 1,7847 \$ | 1,15 \$ | 0,5820 \$ | 1,1457 \$ | |
| Non résidentiel | 0,4680 \$ | 0,48 \$ | 1,5492 \$ à 1,6267 \$ | 0,8338 \$, 6 logements et + 0,7665 \$ | 0,5820 \$ | 1,1457 \$ | |
| Service de la Sûreté du Québec | Inclus dans le taux général | 293,98 \$ Montant fixe | Service de police municipal | Inclus dans le taux général | Inclus dans le taux général | Inclus dans le taux général | |

RÉSUMÉ DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025

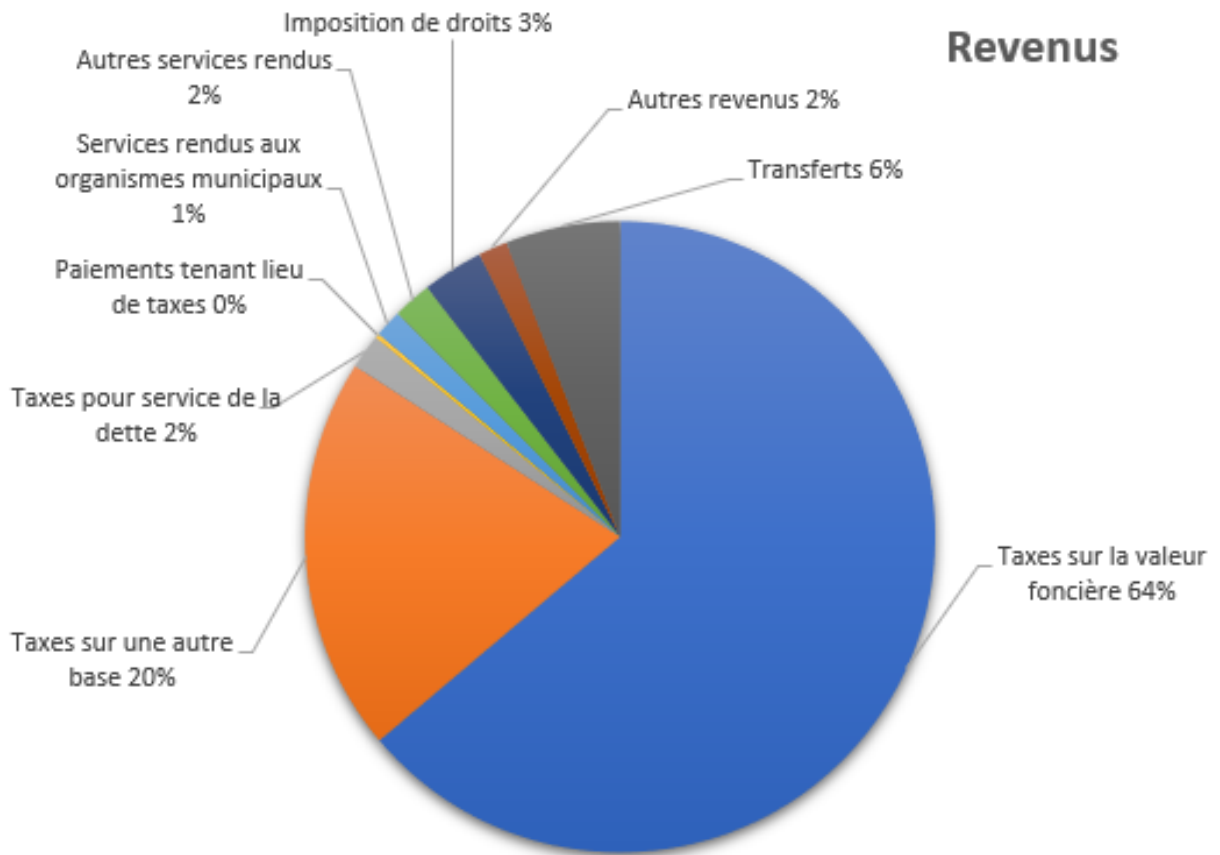
| <u>RECETTES</u> | 2024 | 2025 |
|--|----------------------------------|----------------------------|
| Taxes sur la valeur foncière | 2 818 451 \$ | 3 233 089 \$ |
| Taxes sur une autre base | 896 026 \$ | 1 026 103 \$ |
| Taxes pour service de la dette | 91 066 \$ | 89 964 \$ |
| Paiement tenant lieu de taxes | 11 300 \$ | 11 615 \$ |
| Services rendus aux organismes municipaux..... | 49 368 \$ | 71 789 \$ |
| Autres services rendus | 79 350 \$ | 100 460 \$ |
| Imposition de droits..... | 159 300 \$ | 158 300 \$ |
| Autres revenus | 69 800 \$ | 75 500 \$ |
| Transferts | 312 808 \$ | 297 393 \$ |
| TOTAL | <u>4 487 469 \$</u> | <u>5 064 213 \$</u> |

| <u>CHARGES</u> | 2024 | 2025 |
|--|----------------------------------|----------------------------|
| Administration générale | 704 461 \$ | 727 435 \$ |
| Sécurité publique..... | 1 029 164 \$ | 1 203 421 \$ |
| Transport..... | 1 480 102 \$ | 1 594 667 \$ |
| Hygiène du milieu | 980 248 \$ | 1 158 870 \$ |
| Santé et bien-être | 4 000 \$ | 4 000 \$ |
| Aménagement, urbanisme et développement..... | 105 269 \$ | 111 684 \$ |
| Loisirs et culture | 467 898 \$ | 539 655 \$ |
| Frais de financement..... | 26 931 \$ | 23 273 \$ |
| SOUS-TOTAL | <u>4 798 073 \$</u> | <u>5 363 005 \$</u> |

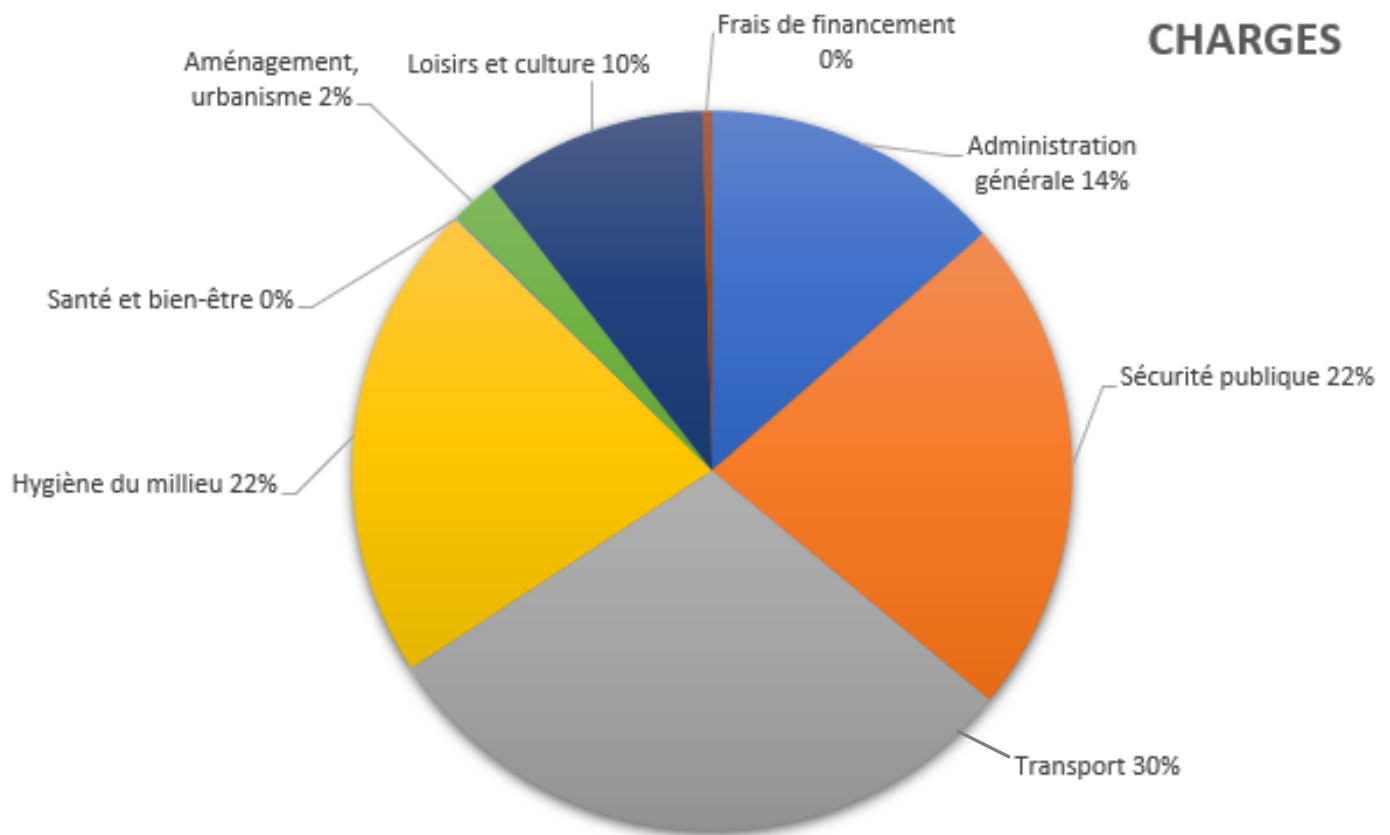
| <u>CONCILIATION À DES FINS FISCALES</u> | 2024 | 2025 |
|--|----------------------------------|----------------------------|
| Amortissement | - 424 289 \$ | - 441 529 \$ |
| Remboursement de la dette à long terme | 80 200 \$ | 81 700 \$ |
| Affectations aux activités d'investissement..... | 15 200 \$ | 145 000 \$ |
| SOUS-TOTAL | <u>- 328 889 \$</u> | <u>- 214 829 \$</u> |

| <u>AFFECTATIONS</u> | 2024 | 2025 |
|--|----------------------------------|----------------------------|
| Excédent non affecté | - 35 730 \$ | - 137 978 \$ |
| Fonds de roulement (remboursement)..... | 48 765 \$ | 48 765 \$ |
| Réserve financière (élections 2025)..... | 5 250 \$ | 5 250 \$ |
| SOUS-TOTAL | <u>18 285 \$</u> | <u>-83 863 \$</u> |
| TOTAL | <u>4 487 469 \$</u> | <u>5 064 213 \$</u> |

Revenus



CHARGES



RETOUR SUR LES INVESTISSEMENTS 2024 & BUDGET 2025

Mont-Saint-Grégoire, le 20 février 2025 – Lors de la séance extraordinaire du 2 décembre dernier, la mairesse, Madame Suzanne Boulais, annonçait un budget de 5 064 213 \$ pour l'année 2025, marqué par des investissements visant l'amélioration des équipements de bureau, des infrastructures de voirie, de l'usine de traitement des eaux usées et de son réseau d'égout ainsi que de l'aménagement d'un sentier pédestre.

Investissements en infrastructures routières et en eaux usées :

Au cours de l'année 2024, la Municipalité a investi un montant de 17 925 \$ afin de rafraîchir une grande partie des panneaux de signalisation et l'ajout de panneaux de sécurité ainsi qu'un montant de 423 730 \$ en rapiéçage mécanisé, en recharge des accotements et pour le marquage de la chaussée, à plusieurs endroits sur le territoire.

Aussi, un montant de 74 570 \$ a servi à l'entretien et le nettoyage de fossés, concernant la reconstruction ou la réparation de quelques ponceaux sur le territoire, un montant de 139 570 \$ a été investi.

Également, il y a eu un investissement de 16 770 \$ pour l'entretien de divers équipements de l'usine de traitement des eaux usées.

Pour le service de voirie, la construction d'un petit garage a été réalisé au montant de 72 550 \$ et la Municipalité a bénéficié d'une aide financière totalisant un montant de 66 960 \$ dans le cadre du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

De plus, un contrat en ingénierie pour les plans et devis et un contrat pour l'exécution des travaux pour un débarcadère pour autobus scolaires face à l'école, sur la rue Bessette, ont été octroyés pour un montant total de 562 120 \$. Malheureusement, la Municipalité n'a pas obtenu l'aide financière souhaitée dans le cadre du programme pour la sécurité routière. Par contre, elle a obtenu une aide financière du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) de 50 000 \$.

Pour l'année 2025, il est prévu de poursuivre le rapiéçage mécanisé et la recharge des accotements à divers endroits pour un montant estimé à 460 000 \$.

Aussi, un montant de 286 000 \$ sera investi pour l'entretien et le nettoyage de fossés ainsi qu'à la reconstruction ou la réparation de quelques ponceaux sur le territoire.

En ce qui concerne l'usine de traitement des eaux usées, il est prévu de faire la caractérisation et l'échantillonnage du traitement des eaux pour un montant estimé à 47 000 \$. Ce projet s'échelonnera sur deux ans.

Investissements en équipement informatique :

Au cours de l'année 2024, cinq (5) ordinateurs ont été remplacés pour le personnel administratif, l'inspectrice municipale, le responsable de l'usine de traitement des eaux usées et la salle du Conseil, pour un montant totalisant 7 435 \$.

Pour l'année 2025, le nouveau serveur informatique qui était prévu au budget a été reporté au budget 2025 et l'achat d'un ordinateur pour le poste à l'accueil sont prévus, au montant estimé de 12 000 \$.

Investissements en infrastructures de loisirs :

Au cours de l'année 2024, la Municipalité a investi un montant de 39 145 \$ pour l'installation de poteaux et filets de protection au-dessus de la clôture du terrain de baseball, le tout, pour une question de sécurité et d'assurance.

En ce qui concerne le projet de l'Espace multifonction incluant une patinoire couverte, la Municipalité a procédé à la confection de plans et devis. Toutefois, suite à la tenue d'un registre et au refus d'une aide financière dans le cadre du programme (PAFIRSPA), la Municipalité a abandonné le projet.

Pour le Centre communautaire, la Municipalité a fait l'acquisition de nouvelles tables et chaises pour la Grande salle et la Petite salle au montant de 26 174 \$. De plus, elle a bénéficié d'une aide financière au montant de 25 000 \$ du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA).

Pour l'année 2025, la Municipalité compte fortement sur des programmes d'aide financière en infrastructure de loisirs pour la réalisation de l'aménagement d'un sentier pédestre éclairé, estimé à 100 000 \$ sur son terrain de la rue Benoit. D'autres projets d'aménagements tels que skate-park, stations d'exercices, etc. pourraient être réalisés au cours des prochaines années dans ce futur parc.

La facture pour les services de la Sûreté du Québec

Pour l'année 2025, la facture de la Municipalité pour les services de la Sûreté du Québec sera de 608 606 \$ représentant une hausse de 11,61% comparativement à l'année 2024, soit une augmentation de 63 304 \$.

Régie intermunicipale d'incendie Mont-Saint-Grégoire / Sainte-Brigide-d'Iberville

Il y a une prévision annuelle pour l'achat d'un futur camion. La quote-part de la Municipalité est établie à 61,11% pour l'année 2025, ce qui représente un montant de 381 112 \$, soit une augmentation de 100 631 \$.

C'est quoi un Programme Triennal d'immobilisations (PTI) ?

Un outil de planification des investissements en fonction des priorités de développement et des ressources financières disponibles.

Son adoption est obligatoire chaque année et confirme les intentions du Conseil quant aux projets qu'il souhaite réaliser.

Il ne représente pas une garantie de réalisation. Certains projets qui figurent au PTI sont sous conditions comme l'obtention ou la confirmation d'une subvention, etc.

| Programme triennal d'immobilisation | 2025 | 2026 | 2027 |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|
| Bâtiments et terrains | 108 540 \$ | 95 540 \$ | 0 \$ |
| Routes, trottoirs, piste cyclable, etc. | 0 \$ | 0 \$ | 0 \$ |
| Ameublement et équipement de bureau | 12 000 \$ | 2 000 \$ | 2 000 \$ |
| Machinerie et équipement | 16 915 \$ | 0 \$ | 0 \$ |
| Infrastructures de loisir | 255 000 \$ | 100 000 \$ | 175 000 \$ |
| Total | 392 455 \$ | 197 540 \$ | 177 000 \$ |

Logiciel d'alerte et de notification en cas d'urgence

La Municipalité de Mont-Saint-Grégoire a un système d'appel téléphonique d'urgence qui transmet rapidement aux citoyens concernés des avis lors :

- ⇒ De fermeture de route pour des travaux, en raison de conditions météorologiques ou d'accident;
- ⇒ De bris du réseau d'égout sanitaire ou pluvial;
- ⇒ De tout autre incident concernant la sécurité civile.



Afin de bien alimenter la base de données pour rejoindre les citoyens plus rapidement, nous vous invitons à vous inscrire par le lien qui se trouve sur la page d'accueil du site Internet de la Municipalité. Vous pourrez recevoir les avis sur votre cellulaire, par appel ou texto, ou par courriel. Vos coordonnées sont strictement confidentielles. N'hésitez pas à communiquer avec nous si vos informations ont changé.

Si vous n'avez pas accès à Internet, vous pouvez remplir la fiche ci-dessous et la retourner au bureau Municipal situé au 1, boulevard du Frère-André, Mont-Saint-Grégoire (Québec) J0J 1K0.

Propriétaire

Locataire

Prénom : _____

Nom : _____

Civique : _____

Rue : _____ # App. : _____

Courriel : _____

Cellulaire #1 : _____

Maison : _____

****prenez note que vos coordonnées sont strictement confidentielles****

Pour toutes questions ou pour modifier vos informations, veuillez communiquer avec la Municipalité au 450 347-5376.

Impôts

À partir du **3 mars** du **lundi** au **jeudi** de **9h**
à **12h** et de **13h30h** à **16h**.



Critères d'admissibilité : Vous devez habiter Iberville, Saint-Athanase ou Mont-Saint-Grégoire

- Personne seule : 35 000\$
- Couple : 45 000\$

Présentez vous au 290 des Conseillers

- ** Avoir tous les documents en main
- ** Bénévoles présents en cas de besoin

NOUVEAU

Vous habitez dans un **OMH**
et avez de la difficulté à vous déplacer?
Nous serons présents dans vos locaux:

Mont-Saint-Grégoire

Mercredi 12 mars : 1 Boul. du Frère-André à l'hôtel de ville
9h30h à 12h et de 13h30h à 15h

****Une contribution volontaire de 5\$ est suggérée****





ABONNEZ-VOUS

C'EST GRATUIT !

BIBLIOTHÈQUE DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

NOS HEURES D'OUVERTURE

Lundi 18 h 30 - 20 h 30

Mercredi 18 h 30 - 20 h 30

Samedi 10 h 00 - 12 h 00



La bibliothèque de Mont-Saint-Grégoire vous invite à venir laisser votre marque sur son nouveau croque-livres lors d'une activité de peinture dirigée en collaboration avec Stéphanie Fiola!



Le 22 mars de 10h à 12h au Centre communautaire

Fiola

BIBLIOTHÈQUE
MONT-SAINT-GRÉGOIRE



| Défi château de neige | ❄️

Le défi château de neige est de retour!

Du 6 janvier au 10 mars, toute la Montérégie est invitée à sortir, à bouger et à s'amuser en participant au Défi château de neige!

Chers citoyens et citoyennes, vous êtes invités à inscrire vos constructions et ainsi courir la chance de gagner de merveilleux prix!

Pour plus de détails consulter le site Internet du défi château de neige au defichateaudeneige.ca

Amusez-vous! 🧊



Soirée GLACE FESTIVE

2 MARS 19 H À 22 H



187, RANG DE LA MONTAGNE



MONT-SAINT-GRÉGOIRE 

| SOIRÉE GLACE FESTIVE |  

Pour débiter la semaine de relâche en beauté, la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire vous convie à son événement de patinage libre festif!

Kiosque de boissons chaudes gratuites, lumières colorées et DJ vous permettront de profiter d'un moment de patinage dans une ambiance des plus festive!  

Quand : 2 mars, 19h à 22h

Où : Terrain de balle au 187, rang de la Montagne

Demeurez à l'affût de tout changement en consultant la page Facebook de la Municipalité ou le site web au www.mmsg.ca.

MONT-SAINT-GRÉGOIRE 

SOIRÉE DANSE COUNTRY

15 MARS 2025
19H00 - 23H00

*André Duchesneau
à l'animation!*



Au Centre communautaire,
45, rang de la Montagne,
Mont-Saint-Grégoire

Argent comptant seulement

10\$
L'ENTRÉE

Apporter vos consommations

Tirage moitié-moitié



Un théâtre qui rapproche : « Sous un même toit » à Mont-Saint-Grégoire

Le **23 mars 2025**, le **Centre communautaire de Mont-Saint-Grégoire** accueillera la pièce de théâtre « **Sous un même toit** », une œuvre à la fois **touchante, drôle et engagée**, qui plonge le spectateur au cœur des réalités de l'intégration des nouveaux arrivants.

Un théâtre qui fait réfléchir tout en divertissant

Créée par le **Théâtre Loup-Garou**, en collaboration avec **L'ANCRE**, cette production s'inspire de témoignages réels pour raconter le parcours de **Mustafa**, un nouvel arrivant du Maroc, et **Naïm**, son ami déjà installé au Québec. À travers leurs interactions avec les résidents de leur immeuble et dans la communauté d'accueil, la pièce explore les défis de l'adaptation culturelle, sociale et linguistique, mais aussi les petites victoires du quotidien qui tissent des liens entre les individus de toutes origines.

Loin des discours abstraits, « **Sous un même toit** » met en scène des personnages attachants qui, avec humour et authenticité, traversent des situations que plusieurs nouveaux arrivants ont vécues : malentendus culturels, expressions québécoises surprenantes, démarches administratives déroutantes et premières rencontres avec les voisins.

Un spectacle interactif : le public a son mot à dire !

Ce qui rend cette pièce unique, c'est son format **participatif**. Avant le dernier acte, les spectateurs sont invités à échanger sur les enjeux soulevés dans la pièce et à partager leurs réflexions avec l'aide d'un animateur et des comédiens. Cet échange enrichit l'expérience et permet de mieux comprendre les réalités de l'intégration tout en ouvrant le dialogue sur le vivre-ensemble.

Une distribution engagée et inclusive

Interprétée par **neuf comédiennes et comédiens non professionnels**, issus tant de la communauté d'accueil que de l'immigration, cette pièce se veut un véritable reflet de la diversité qui compose la société québécoise. Depuis plusieurs mois, ces participants se sont investis dans ce projet **de création collective**, qui a bénéficié de la contribution généreuse de nombreux bénévoles et du soutien de la communauté.

Pourquoi venir voir « Sous un même toit » ?

- **Un spectacle accessible et convivial** : Une histoire qui touche tout le monde, portée par des personnages colorés et des situations du quotidien.
- **Une réflexion sur notre communauté** : La pièce aborde des enjeux concrets liés à l'accueil et à l'intégration dans un ton léger et engageant.
- **Une expérience unique** : L'échange avec le public offre une perspective enrichissante et favorise un véritable dialogue interculturel.

Informations pratiques

Date : 23 mars 2025

Lieu : Grande salle du Centre communautaire de Mont-Saint-Grégoire

Heure : 13 h 30

Entrée libre!

Ce spectacle est une initiative du **Théâtre Loup-Garou**, en collaboration avec **L'ANCRE**, et bénéficie du soutien du **PAC MIFI MRC-Haut-Richelieu** et du **Programme Culture et inclusion**.

Ne manquez pas cette occasion d'assister à une pièce qui allie humour, émotion et réflexion !

L'ART SAUVE L'ENVIRONNEMENT : Exposition photographique

Ce projet photographique novateur qui s'est vu attribué la mention « Coup de chapeau ! » par les Journées de la culture, sera présent dans le hall du Centre communautaire de Mont-Saint-Grégoire dès la fin du mois de février! Le public est convié à venir découvrir cette exposition. Pour vous assurer des heures d'ouverture avant de vous déplacer, veuillez communiquer avec la Municipalité au 450 347-5376.

Ce projet allie l'art visuel à la préservation de l'environnement et a été initié par des passionnés de photographie et des défenseurs de la nature en capturant des environnements fragilisés, terrestres et hydriques sur le territoire de Venise-en-Québec.

Une trentaine de photographies témoignent de la diversité de ces écosystèmes traversant des marécages paisibles aux rives du lac Champlain. Chaque recoin a été documenté pour témoigner de sa richesse et de sa fragilité.

Le vernissage de l'exposition aura lieu le lundi 3 mars, de 18 h 30 à 20 h 30, au Centre communautaire de Mont-Saint-Grégoire. Les citoyens sont cordialement invités à venir rencontrer différents acteurs qui ont pris part au projet et à découvrir l'exposition dans son ensemble.



✧ Sondage Fête nationale ✧

Accordez-nous un petit 2 minutes en répondant à ce court sondage sur la Fête nationale afin d'indiquer au service des loisirs quels aspects de notre traditionnelle Fête nationale vous sont les plus chers.

Pour répondre au sondage scanner le code QR ou rendez-vous sur notre site Internet au mmsg.ca



COMMUNIQUÉ DU CERCLE DE FERMIERES

Les membres du Cercle de fermières de Mont-Saint-Grégoire sont invitées à assister à l'assemblée mensuelle qui se tiendra le mercredi **12 mars 2025** à 19 h dans la Petite salle du Centre communautaire.

Le local des Fermières est ouvert les lundis, mardis et mercredis de 13 h à 16 h, ainsi que les samedis de 9 h à 12 h. Pour info : Dominique Blais 450 359-7378.



COMMUNIQUÉ DE LA FERME CADET ROUSSEL



Kongero

Atelier de Chant Folk'acapella avec Kongero + Concert

Date : 4 mars 2025

Heure : Atelier à 17 h 30, Concert à 19 h

Lieu : Ferme Cadet Roussel

Venez vivre une expérience musicale unique avec le groupe suédois Kongero, reconnu à l'international pour son approche innovante de la musique folklorique scandinave.

Atelier de Chant Folk'acapella :

Participez à un atelier immersif où vous apprendrez des chansons et des mélodies vocales en harmonie de 2 à 5 voix, tout cela à l'oreille ! Explorez les techniques vocales traditionnelles et modernes, en expérimentant avec des sons, des grooves et des improvisations. Un véritable voyage dans l'art du chant a cappella !

Tarif atelier : 20\$/adulte, 10\$/enfant

Concert de Kongero :

À 19 h, plongez dans un concert captivant du groupe Kongero, qui repousse les limites de la musique trad/folk/world avec une polyphonie vocale étonnante et puissante. Leur musique vous emmènera dans un univers sonore riche et envoûtant. Après avoir sorti leur album "Live in Longueuil" en 2021, le groupe continue de fasciner avec ses performances uniques. Contribution libre suggérée 25\$

Ne manquez pas cette chance de découvrir, apprendre et vibrer avec des artistes passionnés !

Information et inscription : ferme.agriculturelle@gmail.com ou 450-346-4993



CONCERT
musique folk

Delphine Véronneau
accompagnée de Justine Legault

22 mars

19h00

25\$

La ferme Cadet Roussel
Mont Saint-Grégoire
450-246-4993

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-RICHELIEU
RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE**



AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire et de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville :

Avis public est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville, qu'à la séance ordinaire tenue le 28 janvier 2025, le Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie a adopté la résolution numéro Ri-2025-01-1781 concernant le

**CALENDRIER MODIFIÉ DES SÉANCES ORDINAIRES
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'ANNÉE 2025**

lesquelles auront lieu **à 19h00 à 19h30** aux dates suivantes (3^e mardi de chaque mois) :

| | |
|------------|--------------|
| 21 janvier | 15 juillet |
| 18 février | 19 août |
| 18 mars | 16 septembre |
| 15 avril | 21 octobre |
| 20 mai | 18 novembre |
| 17 juin | 16 décembre |

NOTE : À moins d'avis contraire, ces séances auront lieu au siège social de la Régie intermunicipale d'incendie situé au 1, boulevard du Frère-André à Mont-Saint-Grégoire.

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 11^e jour du mois de février 2025.

Irène King, directrice générale et greffière-trésorière

Soyez pile à l'heure, vérifiez vos avertisseurs de fumée

La Régie intermunicipale d'incendie vous invite, en collaboration avec le Ministère de la Sécurité publique, à profiter du changement d'heure (deuxième dimanche de mars) pour vérifier votre avertisseur de fumée et, au besoin, remplacer la pile. Rappelez-vous qu'un avertisseur de fumée qui fonctionne en tout temps peut sauver des vies.

Pour vérifier votre avertisseur de fumée, il vous suffit d'appuyer quelques secondes sur le bouton d'essai pour que le signal se fasse entendre. Un avertisseur en bon état émet un signal immédiatement après le déclenchement du bouton d'essai.

Testez aussi sa capacité à détecter la fumée en éteignant, par exemple, une chandelle près de l'avertisseur. Si votre appareil est relié à une centrale, communiquez avec la compagnie avant d'effectuer le test, puis vérifiez si elle a bien reçu le signal.

Points importants à retenir

- ◆ Si votre avertisseur émet des signaux sonores intermittents, c'est que la pile est trop faible et qu'elle doit être changée. N'installez jamais de pile rechargeable.
- ◆ Installez un avertisseur de fumée par étage, y compris au sous-sol et, idéalement, dans chaque chambre à coucher.

COMMUNIQUÉ DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE - SUITE

- ◆ Installez les avertisseurs de fumée dans les corridors, près des chambres à coucher, en vous assurant qu'aucun obstacle ne bloque la circulation de la fumée. Fixez-les au plafond ou sur les murs, à une distance de 10 à 30 centimètres (4 à 12 pouces) du mur ou du plafond.
- ◆ Remplacez votre avertisseur de fumée tous les 10 ans ou avant, s'il est endommagé ou défectueux. Fiez-vous à la date indiquée sur le boîtier. Ne dépassez jamais la durée suggérée. En l'absence d'indication, ne prenez aucun risque, remplacez-le.
- ◆ Si votre avertisseur de fumée est endommagé ou qu'il n'émet pas de signal après le remplacement de la pile, changez-le.
- ◆ Si vous êtes locataire, votre propriétaire doit vous fournir un avertisseur de fumée; toutefois, vous êtes responsable de l'entretenir, de vérifier régulièrement son bon fonctionnement et de changer la pile, au besoin.

Comment choisir un avertisseur de fumée

- ◆ L'avertisseur de fumée à ionisation est le plus courant. Il s'installe près des chambres à coucher.
- ◆ L'avertisseur de fumée à cellule photoélectrique s'installe près de la cuisine, de la salle de bain et des appareils de chauffage, car il déclenche moins d'alarmes inutiles causées par les vapeurs d'humidité ou de cuisson.
- ◆ L'avertisseur muni d'une pile longue durée au lithium constitue un choix avantageux. La pile, située dans un compartiment scellé, a une durée de vie de 10 ans.

À NOTER

L'avertisseur de fumée ne détecte pas le monoxyde de carbone et l'avertisseur de monoxyde de carbone ne détecte pas la fumée. Pour plus de sécurité, si vous possédez une ou plusieurs sources de monoxyde de carbone (CO), procurez-vous les deux types d'avertisseurs ou un avertisseur qui détecte à la fois la fumée et le monoxyde de carbone.

Pour obtenir plus de renseignements sur l'avertisseur de fumée et la prévention des incendies, visitez le www.securitepublique.gouv.qc.ca. Choisissez l'onglet « Sécurité incendie ».

Vous pouvez également visiter la Régie intermunicipale d'incendie sur Facebook au www.facebook.com/incendiemsgsbi. Ce forum vous permettra de suivre les activités de la Régie et de poser toutes vos questions par rapport au monde de l'incendie. En cas d'événements météo ou de toute autre situation particulière concernant la sécurité civile, la Régie utilisera, entre autres, ce moyen de communication pour diffuser des messages à la population.



INITIATION AU GOLF
11 À 17 ANS

DIMANCHE
27 AVRIL
13 h à 17 h

L'activité sera remise au 4 mai si les conditions ne le permettent pas

20\$
non remboursable



- ✔ Réchauffement et préparation
- ✔ Cours d'éthique du golf et conseils généraux
- ✔ Apprentissage et choix des bâtons selon la cible
- ✔ Cours au putting-green, chipping-green et champ de pratique
- ✔ Pratique encadrée avec un petit panier de balles
- ✔ Une partie de 9 trous avec instructeur
- ✔ Location de sac de bâtons et chariot à main inclus

Transport non inclus. Places limitées à 16 participants.

📍 **Club de Golf du Mont St-Grégoire**
27, 4e Rang Nord,
Mont-St-Grégoire, QC
J0J 1K0

✉ **Inscription par courriel**
cluboptimistemsg@outlook.com
(nom, date de naissance, adresse,
numéro de téléphone)

COMMUNIQUÉ DE COMPO-HAUT-RICHELIEU

Élargissement de la consigne

La consigne sur les contenants de boissons gazeuses et de bière est bien établie au Québec depuis près de 40 ans. Cette mesure incitative permet de recycler près de 100 % des contenants rapportés, réduisant ainsi la consommation de matières premières pour fabriquer de nouveaux produits comme des vêtements, du mobilier urbain ou des vélos.

Depuis le 1^{er} novembre 2024, une réforme du système de consigne a été mise en œuvre afin de maximiser la récupération et de renforcer le recyclage durable au Québec. La première phase a introduit plusieurs nouveautés :

- Tous les contenants en aluminium (de 100 ml à 2 l) sont désormais consignés, y compris les petites canettes de boissons diverses.
- Le montant de la consigne a doublé pour la plupart des contenants, passant à 10 cents pour l'aluminium et le plastique, et à 25 cents pour certaines bouteilles en verre (500 ml à 2 l).
- Les détaillants ayant une superficie de vente de plus de 375 m² sont maintenant tenus d'accepter les retours, tandis que les commerces plus petits en sont exemptés.

La deuxième phase de la réforme, prévue pour le 1^{er} mars 2025, élargira la consigne à tous les contenants de 100 ml à 2 l, incluant les contenants multicouches (cartons de lait et boîtes à jus), en plastique (bouteilles d'eau) et en verre (bouteilles de vin).

Une troisième phase est prévue en 2027.

Pour connaître les lieux de dépôt près de chez vous : consignation.ca/carte-des-lieux-de-retour/

Votre bac en hiver

- ♦ Gardez le couvercle du bac fermé pour éviter les dégâts ou l'accumulation de pluie ou de neige à l'intérieur (qui augmentent inutilement le poids et donc le coût).
- ♦ Prolongez la durée de vie de vos bacs en vous assurant que votre bac n'est pas enlisé au sol (boue, neige, gel).
- ♦ Poudrière, verglas? Donnez congé à votre bac! Si vous pouvez sauter une collecte, laissez votre bac en sécurité loin de la route, des fossés et des équipements de déneigement.
- ♦ Déglacez le couvercle pour que le bac se vide bien.
- ♦ Déneigez le couvercle : on préfère la neige au sol plutôt que dans les camions!
- ♦ Placez les bacs au bout de l'entrée, en **laissant le trottoir et la rue libres**. Cela facilite les opérations de déneigement et d'épandage d'abrasifs.

